



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction des services du cabinet
et des sécurités**

**PROCÉDURE D'ALERTE POUR LE PHÉNOMÈNE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE A L'OZONE (O³)
NIVEAU 1**

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne vous informe de la mise en œuvre de la procédure d'alerte sur persistance pour le phénomène de pollution atmosphérique à l'ozone (O³) pour la journée du samedi 21 juin 2025.

Le département est également concerné par une procédure d'information pour une pollution à l'ozone (O³) aujourd'hui, vendredi 20 juin 2025.

Les conditions météorologiques ensoleillées, accompagnées de températures élevées et d'un vent faible, favorisent la formation et l'accumulation d'ozone dans l'air ce vendredi 20 juin, avec un dépassement probable des seuils d'information.

Les conditions météorologiques prévues pour le samedi 21 juin 2025 devraient rester favorables à la formation d'ozone. **La procédure d'alerte sur persistance de l'épisode de pollution est donc activée pour le département de la Haute-Garonne pour le samedi 21 juin 2025**

En conséquence, le Préfet met en œuvre les mesures d'urgence suivantes pour limiter l'émission de polluants **à compter du samedi 21 juin 2025 à 00h01** :

- *Abaissment des vitesses maximales autorisées :*
 - à 110 km/h sur les portions à 130 km/h ;
 - à 90 km/h sur les portions à 110 km/h ;
 - à 70 km/h sur les portions à 80 km/h et 90 km/h.
- *Report de certaines opérations industrielles émettrices de pollution et report de démarrage d'unités à l'arrêt.*

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site d'ATMO Occitanie :

<https://www.atmo-occitanie.org/>

09.69.36.89.53

Liste des destinataires :

Préfecture de zone (EMIZ / Cellule routière zonale)

DREAL

ARS

DRAAF

DRAC

DRAJES

DDETS

DDPP

DDT

DSAC Sud

SNA Sud

Rectorat

SNCF

Météo France

ONF

ONCFS

Chambre d'agriculture

Chambre de commerce et d'industrie

Chambre des métiers et de l'artisanat

SATB

EDF

RTE

ENEDIS (ex ERDF)

DSDEN DRFIP Douanes Procureur de la République DIPJJ DISP DIPN Gendarmerie DIPAF GTA DMD SDIS SAMU Associations agréées de sécurité civile Vinci Autoroutes DIRSO CUTM - Toulouse métropole SMTTC -Tisséo VNF	ORANGE GRDF TIGF La Poste Airbus Préfectures des départements limitrophes Conseil régional Conseil départemental AMF 31 Communes CAPTV (service en charge de la ligne « Air santé » ADEME Direction Régionale Occitanie Préfectures des départements limitrophes
---	--

Recommandations comportementales	
• réduire les vitesses de tous les véhicules ; • pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun, privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ; • éviter d'allumer des feux d'agrément ; • réduire l'utilisation des groupes électrogènes ; • reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ; • respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts.	
Recommandations sanitaires	
Populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) ou sensibles (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)	→ Évitez les sorties durant l'après-midi. → Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues. → En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : • Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44). • Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort. • Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
Population générale	→ Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). → En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : prenez

	conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).
--	--